

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 19 novembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courriel du 13 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert ETIEVE.

Présents :

M. Gilbert ETIEVE,

Mmes Yvette CHAPUIS, Chantale GUILLON, Juliette LAURENT, Danièle PAJON, Isabelle DUPLAIX

Mrs François COUDRAT, Jean-Pierre DESCHAMPS, Emmanuel DEZ, Matthieu HABERT, Etienne PAUL-HAZARD, Sébastien PERIER, Pierre MAURIAT, Stéphan HERMSEN.

Absents :

Mr Frédéric BOUTEILLE.

Secrétaire de séance : Mr Pierre Mauriat.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 15 septembre 2015

Dispositions statutaires :

- La loi NOTRe
- Modification des statuts du SMIRNE
- Règlement du CSC

Travaux :

- Travaux parking
- Nettoyage chemin rural de « La Varvette »

Finances :

- Participation des communes pour le ramassage scolaire
- Acceptation donation

Ressources Humaines :

- Création d'un nouveau poste emploi avenir

Service eau et assainissement :

- Modification du règlement eau et assainissement (prix des LRAR)

Terrain :

- Vente de terrain du pré de Saint Firmin

Questions diverses :

- RPQS du service eau et assainissement de Méry-ès-Bois
- RPQS du service eau du SMIRNE
- Dossier construction école
- Rapport sur les non-conformités de la cantine du 01/10/2015
- Sanction du 14/10/2015, suite dossier de ramassage scolaire
- Fermeture-réouverture cantine
- Le RASED
- Contrat d'assurance groupama
- Devis de remplacement des vitraux de l'église
- Construction local au stade des Petites Bruyères
- Achat matériel pour l'équipe de foot (enfants)

Mr le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Le « désherbage » à la bibliothèque ;
- Les conditions d'embauche des agents recenseurs.

Avant de débiter la séance, le Maire et le conseil municipal observe une minute de silence pour la mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

Mr le Maire fait lecture du P.V. du conseil municipal du 15 septembre 2015, aucune remarque n'est faite à la lecture, le P.V. est donc adopté à l'unanimité des membres présents

Délibération n°1552: projet SDCI 2015 (fusion SIVY-SIAVB et fusion du SMIRNE)

Le Maire expose :

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu l'article 33 prévoyant que les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) doivent être révisés selon les modalités prévues à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la prescription du SDCI 2015 concernant la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) afin de simplifier la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en 2018 ;

Vu la prescription du SDCI 2015 concernant la fusion du SMIRNE, du SIAEP St-Eloy-de-Gy-Vasselay, SIAEPA St-Martin d'Auxigny-St Georges, du SIAEP Quantilly-St Palais-Achères, du SIAEP des Aix d'Angillon, du SIAEP Montigny-Humbligny afin de constituer une structure intercommunale de production et de distribution d'eau potable au service de 24000 habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Méry-ès-Bois au projet de fusion du SIVY avec le SIAVB (13 voix pour, 1 voix contre) et au projet de fusion du SMIRNE avec les différents SIAEP précités.

Délibération 1553 : Modification des statuts du SMIRNE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été engagée par le comité syndical du SMIRNE sur l'exercice de la compétence « eau potable » par cette collectivité et les contributions de ses adhérents depuis 2014. Il est ressorti de cette réflexion la nécessité de mettre rapidement en cohérence les statuts avec le mode de fonctionnement de la structure, puis dans un deuxième temps d'envisager une refonte plus large de ces statuts.

Le comité syndical du SMIRNE a adopté les nouveaux statuts le 09/10/2015. L'évolution des statuts introduit la possibilité d'entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser toutes les études relatives à la production et/ou la distribution d'eau potable concernant son territoire et indique de manière explicite le rôle du SMIRNE dans la production d'eau potable. Par ailleurs l'article 12 explicite le mode de calcul des contributions. Enfin, la dette du SMIRNE auprès du conseil général étant éteinte, la référence à celle-ci est supprimée de l'article 13.

Ils sont soumis à l'avis des assemblées délibérantes des membres du SMIRNE.

Monsieur le maire donne lecture du projet des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le projet de statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération n°1554 : règlement du CSC

Le règlement du CSC a été remis sous forme d'articles, Mr Sébastien PERIER en fait lecture au conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°1555 : travaux du parking

Suite au devis accepté de l'entreprise LOISEAU, les toits des bâtiments ont été démontés. Pour la création du parking et du cheminement piétonnier au Pré Saint Firmin et le ravalement de façade, plusieurs entreprises ont répondu à nos demandes de devis, Monsieur Jean Pierre DESCHAMPS nous en fait l'exposé.

Suite à cela, et après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de l'accord pour attribution de travaux du parking et du chemin piétonnier à l'entreprise BLANCHET, pour les sommes de 16 298,40 € TTC pour le parking et 10 968,00 € TTC pour le chemin piétonnier. En ce qui concerne le ravalement de façade, l'entreprise BUGEON est retenue par le Conseil Municipal avec des travaux d'un montant de 11 199,60 € TTC.

Délibération n° 1556 : Nettoyage chemin rural de « La Varvette »

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'association du Patrimoine de nettoyer le chemin des Sabotiers à Méry-ès-Bois et aux Brassins et pas celui de la Vève à Méry-ès-Bois. Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'association à nettoyer ce chemin par 13 voix pour et une abstention.

Délibération n° 1557 : Participation des communes pour le ramassage scolaire

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général du Cher a décidé d'arrêter de gratuité pour les transports scolaires à l'exception des écoles primaires. Afin que le département puisse récupérer la TVA sur le coût des prestations, un nouveau dispositif va être mis en place. Le coût des transports par élève de primaire, pour la période du 1^{er} janvier au 5 juillet 2016, s'élève à 36€.

Le département propose la signature d'une convention : les communes avancent la somme, le département les rembourse par la suite. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 1558 : Acceptation du don de l'association du Patrimoine

La vente des tables des écoles organisée par l'association du Patrimoine a rapporté la somme de 517,00 €. L'association en fait don à la Mairie pour le mettre dans l'entretien du patrimoine communal. Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et une abstention, décide d'accepter ce don, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

La recyclerie du Haut Berry viendra récupérer les tables restantes gratuitement.

Délibération n° 1559 : Création d'un poste Emploi Avenir

Dans le cadre des emplois périscolaires, pour réagir plus rapidement au remplacement d'un agent indisponible et embaucher quelqu'un, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création d'un poste Emploi Avenir.

Délibération n° 1560 : Modification du règlement du Service Eau et Assainissement

Le service rencontre de grosses difficultés avec plus de 30 000,00 € d'impayés. Des dispositions pour aider la Trésorerie à traiter ces impayés ont été prises, avec des moyens plus coercitifs. En juillet 2015, près de 45 lettres de relance et 25 lettres recommandées ont été envoyées. Suite à cela, la commune a procédé à 3 suspensions de fourniture d'eau. Tout ceci engendre des frais supplémentaires. Il est donc proposé de modifier le règlement pour facturer les frais de poursuite, la coupure et la remise en route du service. Les frais administratifs seront à décider lors du vote des tarifs de l'eau en fin d'année. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du règlement du Service Eau et Assainissement.

Délibération n° 1561 : Vente d'un terrain à Plancheton

Monsieur LENOBLE souhaite acquérir la parcelle AK315 d'une superficie de 1 012 m² au prix de 15,00 € HT le m², soit 18,00 € TTC le m². Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité des membres présents, l'autorisation à Monsieur le Maire de lui vendre.

Délibération n° 1562 : Vente d'un terrain au Pré Saint Firmin

Madame GUILLON Chantal quitte la séance lors de cette délibération. Elle ne participe pas au vote.

Monsieur et Madame GUILLON souhaitent acheter les parcelles AL560 et AL 561 pour une surface totale de 690 m². Le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité pour vendre ces parcelles au prix de 4 015, 80 € TTC soit 4,85 € HT le m².

Délibération n° 1563 : Désherbage de la Bibliothèque

Le désherbage de la Bibliothèque consiste à enlever les livres anciens, abîmés ou non prêtés. Ceci concerne 85 ouvrages, Madame Hélène BÉTEAU s'occupera de ce « désherbage ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour cette action.

Délibération n° 1564 : Recrutement des agents recenseurs

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population se fera sur la période du 21 janvier au 20 février 2016. Le nombre de foyers à recenser est d'environ 385. Il est pour cela nécessaire d'embaucher 2 agents recenseurs. La dotation de l'Etat est 1360,00 € pour cette action. Les agents seront rémunérés au nombre de dossiers retournés. Jusqu'à 90 % de dossiers retournés complets, ils toucheront 3,50 € par dossier ; pour les 10 % restants la rémunération sera de 5,60 € par dossier retourné complet. La dépense totale pour la commune sera de 1421,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'accorde sur ce dispositif de rémunération.

Questions diverses

RPQS du Service Eau et Assainissement de Méry-ès-Bois :

Madame PAJON Danièle fait lecture du rapport à l'ensemble du Conseil Municipal.

RPQS du Service Eau du SMIRNE :

Monsieur le Maire fait la lecture du rapport à l'ensemble du Conseil Municipal.

Dossier de construction école.

Pour le moment le projet est ajourné, les organismes subventionneurs en ont été informés. Un nouveau dossier sera préparé en prenant comme base les dires du Préfet, en se limitant à 300 000,00 € d'emprunt.

Rapport sur les non-conformités de la cantine.

Un contrôle sanitaire a eu lieu à la cantine de Méry-ès-Bois suite à une lettre anonyme envoyée au service de contrôle. 22 non-conformités ont été relevées, Monsieur le Maire a donc pris un arrêté de fermeture de la cantine. Cependant, les services de contrôle lui ont signifié que les non-conformités étaient mineures et ne rendaient en rien nécessaire la fermeture du service de restauration scolaire. La société Ansamble (fournisseur des repas) a aidé pour y voir plus clair et élaborer un plan de maîtrise sanitaire. La commune a demandé à la société Ansamble de s'occuper de la partie cantine, la commune conservant l'aide aux repas.

Personnel communal :

Madame MAVET est en arrêt de travail, elle est remplacée grâce à l'Entr'aide du bassin d'emploi d'Aubigny-sur-Nère. La commission personnelle se réunit pour réorganiser le service de manière durable.

Monsieur Guillaume RAIMBAULT est le nouvel Emploi Avenir avec convention tripartite entre la commune, la mission locale et le SDIS.

Monsieur Nicolas GENEST a réussi son examen de permis de conduire Poids Lourds. La commune se félicite d'avoir aidé à la formation de Nicolas et de sa réussite à l'examen qui lui permettra plus facilement de trouver un emploi durable

Conseil d'école :

En 2016, une classe de mer est organisée.

La piscine d'Henrichemont sera utilisée par les enfants à partir du 22 février 2016.

Aucun stagiaire ne sera plus admis à l'école de Méry-ès-Bois. En effet, c'est maintenant la commune qui est responsable d'encadrer le stagiaire et non plus l'Education Nationale.

Monsieur FAUVEAUX est le DDEN à Méry-ès-Bois, bénévole nommé par l'Inspecteur Académique.

RASED :

Ce point sera à l'ordre du jour du Conseil de la Communauté de Communes pour qu'il y ait une réponse solidaire, car il y a une demande d'aide financière assez incompréhensible pour les communes.

Assurances :

Une négociation des contrats a été vue avec GROUPAMA. La commune conserve ses contrats d'assurance sur les véhicules. Dans l'attente de précisions sur l'assurance de la commune et une proposition de leur part, une lettre de résiliation à titre conservatoire à la date du 31 décembre 2015 a été envoyée à l'assureur.

Le litige concernant la dégradation de l'église n'est toujours pas solutionné.

La protection juridique, CAB'ASSUR est également résiliée à titre conservatoire au 31 décembre 2015.

Remplacement des vitraux de l'église :

Un devis de réparation et de pose d'un grillage de protection a été signé, les opérations vont bientôt débuter.

Construction d'un local au stade :

Il y a actuellement une équipe de football qui fonctionne bien, avec 3 équipes de jeunes (27 enfants). Toutefois, le club a besoin de matériel, qui a besoin d'être stocké. La commune étudie donc la possibilité de construire un local de stockage. L'idée serait d'acheter une structure à monter par les bénévoles de l'ESM. Il faut également prévoir l'achat de matériel pour les enfants et notamment des buts.

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. La commune rappelle que même s'il est trop tard pour ces élections, il est important de s'inscrire sur les listes électorales.

Ad'hap : L'instruction est suspendue car il manquait un imprimé.

Révision de la toiture de l'église :

La révision est terminée, l'étanchéité est assurée pour un coût total d'environ 15 000,00 € TTC. L'étanchéité du poinçon a également été revue.

La séance est levée à 22h45.